

Fort-de-France, le 21 DEC. 2012

*Comité de Bassin*



*De la Martinique*

Le Président

---

**Délibération N° 2012-02 du 21 décembre 2012  
du Comité de Bassin de la Martinique**

**Assemblée Plénière du 21 décembre 2012**

\*\*\*

**AVIS du Comité de Bassin de la Martinique sur l'ajout d'une mesure supplémentaire  
dans le Programme de Mesures 2009 - 2015**

L'An Deux Mille Douze et le vendredi 21 décembre 2012 à 9h00 s'est tenue à l'hôtel de Région, la réunion plénière du Comité de Bassin de la Martinique, sous la présidence de M. Daniel CHOMET, Président du Comité de Bassin.

**Étaient présents :** M. Daniel CHOMET, Mme Thérèse CASIMIRIUS, M. Antoine VÉDÉRINE, Mme Josette NICOLE, M. Alex PAVIOT, M. Jean-Marc AMPIGNY, M. Fabrice HAZARD, M. Marcel DONGAR, Mme Véronique PAMPHILE, M. Arthur TRÉBEAU, M. Luc ARNAUD, M. Jean-Louis VERNIER, représentant M. le Préfet de Région, M. Bruno CAPDEVILLE, représentant la DEAL, Mme Isabelle BARNÉRIAS, représentant la DEAL (2ème siège), M. Thierry DREUX, représentant la DAAF, M. Didier CAMY, représentant l'ARS.

**Pouvoir :** M. Jean-Louis VERNIER, représentant la Direction de la Mer.

**Excusés :** MM. José MAURICE, Raphaël SÉMINOR, Arnaud RENÉ-CORAIL, Maurice MONTÉZUME, Marc MORELL.

**Absents :** MM. Garcin MALSA, Félix ISMAIN, Christian PALIN, Pierre SAMOT, Marcellin NADEAU, Thierry SCARON, Thierry LAUZÉA, Charles AGATHE, Le Directeur des Finances publiques ou son représentant.

**Assistaient :** Mmes Jeanne DEFOI, Directrice et Gaëlle HÉLIARD (ODE), Marie-France BERTOME (Comité de Bassin/DEAL), Mme Laurence LOUISSON et M. Anthony NOBOUR (Conseil Régional), Mme Hélène M'BOLIDI-BARON et Stéphane JÉRÉMIE (CACEM), Jean ROGISTER (Observatoire de l'Eau).

.../...

**Considérant** la Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 du Parlement et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, notamment l'article 15.3,

**Considérant** le code de l'environnement et notamment son article R.212-23 relatif à la synthèse de la mise en œuvre du Programme De Mesures (PDM) et en particulier à l'ajout de mesures supplémentaires,

**Vu** la présentation de la synthèse du bilan à mi-parcours du Programme De Mesures 2009 – 2015 qui propose la création d'une mesure supplémentaire relative à la prise en compte du levier financier du programme d'intervention de l'Office De l'Eau (ODE),

**Le Comité de Bassin,**

## D É C I D E

**Article 1** Le projet de mesure supplémentaire du Programme De Mesures (PDM), mesure supplémentaire relative au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de l'Office De l'Eau, tel que présenté lors de cette séance, est approuvé.

**Article 2** Le Comité de Bassin charge la DEAL d'intégrer cette modification du Programme De Mesures (PDM) auprès des instances nationales chargées d'informer la Commission Européenne de ce changement.

Ainsi délibéré et adoptée par l'Assemblée plénière en sa séance du **21 décembre 2012**.

Le Président du Comité de Bassin

Daniel CHOMET